

CAP OBLIG SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2022

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERSTRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2022

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société CAP OBLIG SICAV pour la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2022, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 33 002 472 DT et un résultat de la période de 430 025 DT

I. – Rapport sur les états financiers

intermédiaires : Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société CAP OBLIG SICAV, comprenant le bilan au 30 Juin 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société CAP OBLIG SICAV arrêtés au 30 Juin 2022, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation :

Nous attirons l'attention sur :

- la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « CAP OBLIG SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

- Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 30 Juin 2022, 6,94 % de l'actif de la société CAP OBLIG Sicav, soit 13,06 % au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.
- La valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 30.710.756 DT au 30 Juin 2022, et représente une quote-part de 93,06% de l'actif de la société CAP OBLIG Sicav, soit 13,06% au-dessus du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.
- La valeur comptable des placements en valeurs mobilières détenues par CAP OBLIG SICAV et émises ou garanties par Arab Tunisian Bank sous forme d'obligations et certificats de dépôt s'élève, au 30 Juin 2022, à 7 512 774 DT, représentant ainsi une quote-part de 22,96% de l'actif de la société CAP OBLIG SICAV, soit 12,96 % au-delà du seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- La valeur comptable des placements en valeurs mobilières détenues par CAP OBLIG SICAV et émises ou garanties par Unifactor sous forme d'obligations et certificats de dépôt s'élève, au 30 Juin 2022, à 3 455 633 DT, représentant ainsi une quote-part de 10,47% de l'actif de la société CAP OBLIG SICAV, soit 0,47% au-delà du seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les valeurs mobilières représentant des titres à court terme s'élèvent à 11 949 467 DT soit 36,21 % du montant de l'actif, soit donc en dépassement de 6,21% de la limite maximale de 30% de l'actif fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 31 Juillet 2022

Le Commissaire aux Comptes :

**F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Emna RACHIKOU**

BILAN
ARRETE AU 30/06/2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
<u>ACTIE</u>				
AC1 - Portefeuille titres	4.1	18 761 290	7 769 510	16 411 169
AC1a Actions et valeurs assimilées		1 608 194	1 018 151	847 573
AC1b Obligations et valeurs assimilées		17 153 096	6 751 359	15 563 596
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		14 241 182	23 287 616	13 180 066
AC2a Placements monétaires	4.3	13 957 795	13 465 180	11 961 912
AC2b Disponibilités		283 387	9 822 436	1 218 154
AC3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC4 - Autres actifs		-	-	-
Total Actif		33 002 472	31 057 126	29 591 235
<u>PASSIF</u>				
PA1 Opérateurs créditeurs	4.5	23 705	22 844	23 037
PA2 Autres créditeurs divers	4.6	6 232	6 134	6 186
Total Passif		29 937	28 978	29 223
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 Capital	4.7	32 105 568	30 270 947	28 080 686
CP2 - Sommes distribuables		866 967	757 201	1 481 326
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		130	22	21
CP2b Sommes distribuables de la période		866 837	757 179	1 481 305
Actif Net		32 972 535	31 028 148	29 562 012
Total Passif et Actif Net		33 002 472	31 057 126	29 591 235

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01/01/2022 AU 30/06/2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		Période du 01/04/2022 au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 30/06/2022	Période du 01/04/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	
PR 1	Revenus du portefeuille-titres	4.2	270 864	531 222	125 414	260 518	805 338
PR1a	Dividendes		-	-	-	-	-
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		270 864	531 222	125 414	260 518	805 338
PR1b							
	Revenus des placements monétaires	4.4	175 993	360 739	289 143	499 806	928 792
PR 2	Revenus Nets des placements		446 857	891 961	414 557	760 324	1 734 130
CH 1	Charges de gestion des placements	4.8	(64 488)	(128 612)	(61 479)	(115 685)	(253 311)
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS		382 369	763 349	353 078	644 639	1 480 819
CH 2	Autres charges	4.9	(8 450)	(17 001)	(8 046)	(15 215)	(33 113)
	Résultat d'exploitation		373 919	746 348	345 033	629 424	1 447 706
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation		133 854	120 489	152 648	127 755	33 599
	Sommes distribuables de la période		507 773	866 837	497 681	757 179	1 481 305
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(133 854)	(120 489)	(152 648)	(127 755)	(33 599)
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		2 108	(5 035)	(42 253)	(28 270)	(15 453)
	Frais de négociation de titres		-	-	-	-	-
	Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		53 998	80 568	60 541	76 361	98 469
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		430 025	821 881	363 321	677 515	1 530 722

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01/01/2022 AU 30/06/2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND	Période du 01/04/2022 au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 au 30/06/2022	Période du 01/04/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
AN1	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>				
a-	430 025	821 881	363 321	677 515	1 530 722
	<u>Résultat d'exploitation</u>				
b-	(2 108)	(5 035)	(42 253)	(28 270)	(15 453)
	<u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>				
c-	53 998	80 568	60 541	76 361	98 469
	<u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>				
d-	-	-	-	-	-
	<u>Frais de négociation de titres</u>				
AN2	(933 241)	(933 241)	(1 023 685)	(1 023 685)	(1 023 685)
	<u>Distributions de dividendes</u>				
AN3	5 180 130	3 521 884	9 047 657	7 830 734	5 511 391
	<u>Transactions sur le capital</u>				
a-	19 813 459	26 210 970	20 543 172	26 281 928	36 653 768
	<u>Souscriptions</u>				
	19 276 607	25 313 571	20 116 697	25 517 138	35 484 857
	Capital				
	53 326	55 399	28 543	30 652	55 022
	Régularisation des sommes non distribuables				
	483 526	842 000	397 932	734 138	1 113 889
	Régularisation des sommes distribuables				
b-	(14 633 329)	(22 689 086)	(11 495 515)	(18 451 194)	(31 142 377)
	<u>Rachats</u>				
	(13 793 148)	(21 391 930)	(11 067 546)	(17 593 780)	(29 780 830)
	Capital				
	(24 943)	(27 690)	(15 814)	(20 828)	(51 053)
	Régularisation des sommes non distribuables				
	(815 237)	(1 269 466)	(412 155)	(836 586)	(1 310 494)
	Régularisation des sommes distribuables				
	4 676 915	3 410 524	8 387 293	7 484 564	6 018 428
	Variation de l'actif net				
AN4	<u>Actif net</u>				
a-	28 295 622	29 562 012	22 640 855	23 543 584	23 543 584
	<u>Début d'exercice</u>				
b-	32 972 537	32 972 536	31 028 148	31 028 148	29 562 012
	<u>Fin d'exercice</u>				
AN5	<u>Nombre de Parts</u>				
a-	260 635	275 985	208 651	219 750	219 750
	<u>Début d'exercice</u>				
b-	314 528	314 528	297 865	297 865	275 985
	<u>Fin d'exercice</u>				
	104,832	104,832	104,168	104,168	107,115
	<u>Valeur liquidative</u>				
AN6	6,07%	5,82%	5,04%	5,15%	5,30%
	<u>Taux de rendement annualisé</u>				

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

CAP OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 18 septembre 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 27 novembre 2000.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 03 décembre 2001 sous le n° 01.434.

La gestion de la SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société CAP OBLIG SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables(BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 .

La société «CAP OBLIG SICAV» ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 30 Juin 2022 de bons de trésor assimilables, titres OPCVM et d'obligations.

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2022 à 18 761 290 DT et se répartit comme suit :

Désignation du titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2022	% de l'actif net
Obligations et Valeurs assimilées	196 550	16 371 045	17 153 096	52,02 %
Emprunts d'Etat	131 050	12 432 295	13 109 400	39,76 %
BTA 6 % 10/2023	1 050	932 295	968 472	2,94 %
EMP NAT 2014 Cat C	20 000	500 000	500 768	1,52 %
EMP NAT T2 2022 9,35 %	20 000	2 000 000	2 006 560	6,09 %
EMP NAT T1 2021	90 000	9 000 000	9 633 600	29,22 %
Emprunts de Sociétés	65 500	3 938 750	4 043 696	12,26%
ATB 2007-1	3 000	18 750	18 865	0,06 %
ABC 2020-1	10 000	600 000	601 304	1,82 %
AMEN BANK 2020-3	10 000	800 000	822 424	2,49 %
HL 2017-03	3 500	70 000	71 915	0,22 %
HL 2017-2	3 500	70 000	74 178	0,22 %
HL sub 2018-1	3 500	70 000	70 437	0,21 %
HL 2018-2	1 000	40 000	41 232	0,13 %
HL 20120-2	10 500	840 000	884 890	2,68 %
HL 2022-01	10 000	1 000 000	1 020 624	3,10 %
TL 2018-1	3 500	70 000	70 672	0,21 %
TLF 2021-1	2 000	160 000	162 619	0,49 %
TLF 2019-1	2 500	100 000	100 074	0,30 %
UIB 2009-1	2 500	100 000	104 462	0,32 %
Titre des OPCVM	84 892	1 598 909	1 608 194	4,88 %
SALAMETT CAP	84 892	1 598 909	1 608 194	4,88 %
Total	281 442	17 969 954	18 761 290	56,90 %

Les titres ayant connu des mouvements au cours du deuxième trimestre 2022 se présentent comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 31/03/2022	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursés	Plus ou moins- values réalisées	Coût d'acquisition au 30/06/2022
Obligations et Valeurs assimilées	2 375 056	2 000 000	898 750	856 306	42 444	3 518 750
Emprunts d'Etat	750 000	2 000 000	250 000	250 000	0	2 500 000
EMPT NAT 2022 T2 NAT CB	0	2 000 000	0	0	0	2 000 000
EMPT NAT 2014 cat C	750 000	0	250 000	250 000	0	500 000
Emprunts de Sociétés	1 625 056	0	648 750	606 306	42 444	1 018 750
TLF 2021-1	200 000	0	40 000	40 000	0	160 000
HL 2015-1	157 556	0	200 000	157 556	42 444	0
ATB 2007-1	37 500	0	18 750	18 750	0	18 750
HL SUB 2018-1	140 000	0	70 000	70 000	0	70 000
ABC 2020-1	800 000	0	200 000	200 000	0	600 000
TLF 2019-1	150 000	0	50 000	50 000	0	100 000
TLF 2018-1	140 000	0	70 000	70 000	0	70 000
Titre des OPCVM	1 159 802	1 798 921	1 371 369	1 359 815	11 554	1 598 908
FCP SALAMETT CAP	1 159 802	1 798 921	1 371 369	1 359 815	11 554	1 598 908
Total	3 534 858	3 798 921	2 270 119	2 216 121	53 998	5 117 658

4.2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01 janvier 2022 au 30 Juin 2022 totalisent 531 222 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01-04-2022 au 30-06-2022	Période du 01-01-2022 au 30-06-2022	Période du 01-04-2021 au 30-06-2021	Période du 01-01-2021 au 30-06-2021	Période du 01-01-2021 au 31-12-2021
Revenus des Emprunts d'Etat	186 413	364 473	24 709	49 941	413 940
Revenus des obligations de Sociétés	84 452	166 750	100 705	210 577	391 398
Total	270 864	531 222	125 414	260 518	805 338

4.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30 Juin 2022 à 13 957 795 DT contre 11 961 912 DT au 31/12/2021. Le détail des placements monétaires à la date du 30 Juin 2022 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 30-06-2022	% de l'actif net
Placement à terme	2 000 000	2 008 329	6,09 %
PLT 05/09/2022 7,6 %	2 000 000	2 008 329	6,09 %
Certificats de dépôt	11 910 672	11 949 466	36,24 %
CD_92_06/09/22 UNIFACTO	982 014	986 610	2,99 %
CD_92_01/09/22 UNIFACTO	2 455 034	2 469 023	7,49 %
CD_76_02/07/22ATB	499 157	499 916	1,52 %
CD_869_02/07/22BTKLEAS	990 460	999 809	3,03 %
CD_76_09/07/22ATB	499 157	499 326	1,51 %
CD_76_07/07/22ATB	1 494 955	1 498 486	4,54 %
CD_76_01/07/22ATB	1 996 629	2 000 000	6,07 %
CD_76_11/07/22ATB	996 636	998 318	3,03 %
CD_76_07/07/22ATB	1 996 629	1 997 978	6,06 %
Total	13 910 672	13 957 795	42,33 %

4.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 360 739 DT pour la période allant du 01 janvier 2022 au 30 Juin 2022 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt au titre du deuxième trimestre 2022.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01-04-2022	Du 01-01-2022	Du 01-04-2021	Du 01-01-2021	Du 01-01-2021
	Au 30-06-2022	Au 30-06-2022	Au 30-06-2021	Au 30-06-2021	Au 31-12-2021
Revenus des placements à terme	26 177	90 595	83 814	145 496	287 890
Revenus des certificats de dépôts	149 815	270 144	205 328	354 310	640 902
Total	175 993	360 739	289 142	499 806	928 792

4.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES.

Elle s'élève à 23 705 DT au 30 Juin 2022 contre 23 037 DT au 31 décembre 2021.

4.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30/06/2022	Valeur au 30/06/2021	Valeur au 31/12/2021
Retenue à la Source	3 161	3 161	3 161
TCL à payer	416	413	444
Redevances CMF	2 656	2 560	2 581
Total	6 232	6134	6186

4.7 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 avril 2022 au 30 Juin 2022 s'élève à 4 676 915 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	4 169 143
Variation de la part Revenu	507 772
Variation de l'Actif Net	4 676 915

Les mouvements sur le capital au cours du premier trimestre 2022 se détaillent comme suit :

	Capital au 31/03/2022	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 30/06/2022
Montant :	26 518 867	19 276 607	(13 793 148)	32 002 326
Nombre de titres :	260 635	189 456	135 563	314 528
Nombre d'actionnaires	649	220	186	683

(*) Il s'agit de la valeur du capital évaluée sur la base de la part capital au 01/01/2022. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2022 au 30/06/2022).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	30/06/2022
Capital sur la base part de capital de début d'exercice	32 002 326
Variation des +/- values potentielles sur titres	(5 035)
+/- values réalisées sur cession de titres	80 568
Frais de négociation	0
Régul des sommes non distribuables de l'exercice	27 709
Capital au 30.06.2022	32 105 568

4.8 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période du 01-04-2022 au 30-06-2022	Période du 01-01-2022 au 30-06-2022	Période du 01-04-2021 au 30-06-2021	Période du 01-01-2021 au 30-06-2021	Période du 01-01-2021 au 31-12-2021
Rémunération du gestionnaire	64 488	128 612	61 478	115 685	253 311
Total	64 488	128 612	61 478	115 685	253 311

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du deuxième trimestre 2022 s'élève à 64 488 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

4.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL ainsi que les autres impôts et taxes. Il se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01-04-2022 Au 30-06-2022	Période Du 01-01-2022 Au 30-06-2022	Période Du 01-04-2021 Au 30-06-2021	Période Du 01-01-2021 Au 30-06-2021	Période du 01-01-2021 au 31-12-2021
Redevance CMF	7 225	14 410	6 888	12 961	28 381
Autres Impôts et Taxes	0	200	0	200	200
TCL	1 225	2 391	1 158	2 054	4 532
Total	8 450	17 001	8 046	15 215	33 113